



POUVOIR JUDICIAIRE

A/1343/2020

ATAS/653/2020

COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales

Arrêt du 13 août 2020

3^{ème} Chambre

En la cause

Madame A_____, domiciliée à CHÊNE-BOURG, représentée par
le SYNDICAT UNIA

demanderesse

contre

VAUDOISE ASSURANCES HOLDING SA, sise avenue de Cour
41, LAUSANNE

défenderesse

**Siégeant : Karine STECK, Présidente ; Michael BIOT et Claudiane CORTHAY, Juges
assesseurs**

Vu la demande en paiement du 7 mai 2020 déposée par Madame A_____, représentée par le Syndicat UNIA à l'encontre de VAUDOISE ASSURANCES HOLDING SA ;

Attendu que, par écritures du 9 juillet 2020, les parties ont informé la Cour de céans qu'un accord avait été trouvé et que l'intéressée retirait sa demande en paiement ;

Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

**PAR CES MOTIFS,
LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES :**

1. Prend acte du retrait de la demande en paiement.
2. Raye la cause du rôle.

La greffière

La Présidente

Marie-Catherine SÉCHAUD

Karine STECK

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le